L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS
MERCREDI MATIN, 9 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LES AVENTURES DU CHEVALIER D'EON.

PREMIÈRE PARTIE.

La Maison de Poste de Peterhof.

II—Suite.

—Monsieur, fit-il donc en saluant son interrogateur, je vous remercie de l'intérêt que vous avez bien voulu me témoigner; et maintenant que me voilà, grâces à vous un peu réfectionné, je souhaiterais, si c'était un effet de votre civilité, savoir où je pourrais faire un somme, car on couche les gens ici, je suppose, bien que je ne voie guère de lit.

—Pas si vite! l'ami, s'écria Bestucheff, en s'opposant au départ par un brusque mouvement, qui ne laissa pas que d'indisposer quelque peu Bourgogne, ainsi contrarié dans son plan de retraite. Aussi ne dissimula-t-il pas son mécontentement.

—Monsieur, dit-il lentement et gravement, mais avec une de ces mimiques significatives qui annoncent le passage prochain du pied de paix au pied de guerre, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je vous prierais de me toucher avec modération; car après dîner, sur le moment de la digestion, les poings me démangent; c'est une infirmité de naissance.

Bestucheff, qui comprit, à ce calme précurseur de l'orage, que les choses allaient se gâter, recula instinctivement, et tirant de sa poche un argument imprévu contre lequel Bourgogne ne paraissait pas s'être mis en garde.

—Voilà qui vous calmera, dit-il en tendant à l'irascible valet une bourse remplie d'or.

—De vrais louis, ma foi! fit Bourgogne en soupesant l'escarcelle, qu'il finit par jeter dédaigneusement sur la table où les pièces d'or s'entrechoquèrent avec un bruit tentateur.

—Eh quoi! vous refusez! demanda Bestucheff abasourdi d'un tel désintéressement.

—Je ne refuse pas. Je ne prends pas. Je ne garde jamais l'argent que je n'ai pas gagné.

—Et moi je ne reprends jamais ce que j'ai donné.

—Voici, monsieur, dit Bourgogne, avec une bonhomie narquoise, qui [illegible] Bestucheff, un moyen d'arranger l'affaire.

Avisant les deux cosaques servants qui venaient d'entrer dans la salle pour débarrasser la table.

—Venez, mes amis, proclama-t-il en s'adressant aux deux tristes valets, ébahis d'une telle aubaine. Voilà un monsieur qui a de l'argent de reste, et qui s'amuse, par mon intermédiaire, à faire largesse au peuple.

Puis, balançant la bourse au bruissement sonore suspendue au bout de ses doigts, il s'apprêta à la lancer et la lança en effet au nez des cosaques, de plus en plus ébaubis.

Mais cet agréable projectile n'alla point à son adresse, et la stupéfaction joyeuse des deux donataires du prodigue Bourgogne fit bientôt place à une expression toute différente de convoitise déçue et de regret comique.

Prompt en effet, comme l'éclair, Bestucheff s'était élancé au-devant de la bombe aurifère, et interceptant brusquement sa parabole, il avait saisi au passage et mis tranquillement dans sa poche un instrument de séduction qui lui paraissait inutile vis-à-vis de gens indignes de telles avances et de tels frais.

—Libre à vous, dit-il à Bourgogne avec un sourire qui ne présageait rien de bon et annonçait aussi chez lui un changement imminent de dispositions, de refuser mon présent; mais il ne vous appartient pas d'en disposer.

—C'est juste, ne put s'empêcher de reconnaître Bourgogne, et je n'ai plus qu'à m'aller coucher. Bonsoir la compagnie!

Là dessus, il s'apprêta à suivre les deux cosaques, qui, laissant d'un air tout penaud leur besogne interrompue, avaient été congédiés par Bestucheff d'un geste devant lequel ils opérèrent une prompte retraite.

—Tout beau! l'ami, s'écria Bestucheff en se plaçant au travers de la route en homme résolu à employer désormais l'intimidation et peu inquiet d'une tentative de résistance qu'il semblait sûr de réduire à l'impuissance. Tout beau! répéta-t-il, en braquant sur Bourgogne, étonné de cette transformation, deux yeux pétillants de menaces. Inutile de feindre plus longtemps. Je sais tout, maraud, et si tu n'avoues pas, tu périras sous le bâton!

—Monsieur, objecta Bourgogne avec une philosophie habituée aux orages, si vous savez tout, je n'ai rien à ajouter, et je ne vois pas pourquoi vous vous plantez là devant moi comme un point d'interrogation.

—Je sais tout, répliqua Bestucheff, que ce sang-froid inattendu acheva d'exaspérer, mais je veux que tes aveux confirment ce que je sais. Le chevalier Douglas, ton maître, est un aventurier.

—Le mot est un peu vif, fit remarquer Bourgogne.

—Ta maîtresse, Mlle de Beaumont, n'est pas sa nièce et n'est peut-être pas une femme.

—Monsieur, répondit Bourgogne, qui, bien que rudement secoué, ne perdait pas la tête, vous en savez sur ce point beaucoup plus long que moi. Et c'est à votre tour de me renseigner; car vous le comprenez, ce n'est pas à un pauvre diable de domestique comme moi qu'il appartient de douter du sexe de ses maîtres.

—Tu railles, je crois, maroufle! s'écria Bestucheff qui écumait. Sais-tu que si tu ne parles, je vais te faire jeter en prison?

—A votre aise. Cela achèvera la comédie. Quel singulier pays, mon Dieu! On se croirait à la foire. Du caviar, puis du champagne. Changement à vue. De l'or que l'on refuse et des coups que l'on esquive. Et tout cela concurremment et consécutivement, comme disait cet avocat au Parlement que j'ai servi quelques jours.... par erreur. Maintenant, pour finir, perspective d'aller coucher en chartre privée. Allons! quand on vient de si loin faire de la minéralogie, il faut s'attendre à tout.

—Eh bien! que choisis-tu, demanda Bestucheff; ou la plume ou la paille, ou la chambre ou le cachot?

—Le cabinet, monsieur, le cachot, et la fin de vos importunités. Je ne vous cache point qu'elles commencent à m'agacer.

S'arc-boutant sur ses jambes robustes, Bourgogne, résolu à la lutte, mettait déjà la main, dans une attitude hardie et menaçante, à l'arsenal de sa ceinture, quand, sur un coup de sifflet de Bestucheff, il fut, en un clin-d'œil, désarmé de ce fidèle instrument de défense, que son interlocuteur rompit sans façon contre son genou, entouré, garrotté, entraîné, emporté par quatre cosaques, entrés d'un bond dans la salle, le pistolet au poing, précédés par un officier qui s'inclina avec respect devant l'auteur de ce brusque coup de théâtre.

—Qu'on l'enchaîne, qu'on l'enferme, et qu'on le garde à vue, ordonna Bestucheff. Et vous, Panine, tenez-vous prêt à tout événement; je crois qu'il va y avoir du nouveau.

On entendait dans le lointain un triple galop de cheval, scandant un bruit de patins et de grelots, et une lumière errante, qui semblait se rapprocher rapidement, semant à l'horizon, sur la neige, de rayons zigzags.

Soudain un triomphant soubresaut de Bourgogne, accompagné de torgnoles et de crocs-en-jambes libéralement distribués à droite et à gauche, le débarrassa à demi de ses liens.

En le voyant se ruer vers le milieu de la salle, traînant ou portant, comme un sanglier qui s'accule, toute une meute de Tartares, Bestucheff, inquiet de cet effort herculéen et de ce retour offensif, porta la main à sa ceinture, où l'on vit reluire le pommeau d'un pistolet.

Et Panine tira son épée.

Vaines terreurs! précautions inutiles! La gourmandise et non la vengeance avaient inspiré Bourgogne, qui profita tranquillement de l'alerte et du désordre pour prendre sur la table le reste du poulet et la bouteille où demeurait un dernier verre de champagne.

Maître de ce butin, Bourgogne se laissa, sans résistance, attacher et entraîner de nouveau; et en passant devant Bestucheff:

—Monsieur, lui demanda-t-il gravement, y a-t-il des juges à Saint-Pétersbourg?

—Il y a aussi des bourreaux, répondit Bestucheff.

—Fort bien, riposta Bourgogne sans se déconcerter; mais j'aime mieux les juges.

Et il disparut dans un triomphe moitié tragique, moitié burlesque, sa bouteille d'une main, sa carcasse de poulet de l'autre, entraîné sur les bras et les épaules d'un groupe de Tartares, pareils à des satyres emportant Silène disgracié par Jupiter.

Demeuré seul, Bestucheff ne tarda pas à se retirer, laissant la place aux nouveaux arrivants, dont il entendait l'approche, et qu'il ne voulait pas effaroucher par sa présence au débotté.

—Prenons toujours nos précautions, grommelait pendant ce temps Bourgogne, traîné ou plutôt porté à la geôle de la maison de poste. On ne sait pas ce qui peut arriver. Singulier pays tout de même!

CHAPITRE III.

LES SURPRISES DE BESTUCHEFF.

Il y a en Russie, où la locomotion est soumise à des conditions particulières, un certain nombre de types de véhicules également nationaux, quoique inégalement pittoresques.

Il y a le *vospowsky*, chariot bas, de la construction la plus rudimentaire; deux rondins à peine dégrossis posés sur quatre petites roues.

Il y a le *drojeky*, toute petite voiture découverte très basse et à quatre roues, si petites que celles de devant ressemblent à des roues de brouette. Quatre ressorts ronds supportent la caisse, qui se divise en deux siéges, l'un pour le cocher, l'autre pour le maître. Attelés à cette coquille de noix, un et quelquefois deux chevaux russes, nerveux et échevelés, fendent l'espace comme la flèche et sautent sans effort.

La *telega* est une forme de *drojeky* aussi grossière que l'autre est élégante, mais aussi solide que l'autre est fragile. Ce véhicule, essentiellement primitif et patriarcal, se compose de deux planches placées en long sur deux essieux où s'emmanchent quatre roues. D'étroites ridelles bordent les planches. Une double corde, garnie d'une peau de mouton, s'attache aux ridelles et forme une sorte d'escarpolette servant de siége au voyageur. Le postillon perche debout, sur une traverse en bois, ou s'accroupit sur une planchette. Cinq petits chevaux, accrochés à la machine, l'emportent comme le vent, au milieu d'un tourbillon de boue, sur les routes effondrées par le dégel.

La *kibitka* est une sorte de caisse, plus semblable à une cabane qu'à une voiture, avec une porte et une fenêtre, posée sur le cadre d'un traineau.

Enfin, la *troïka* est un grand traineau, qui peut contenir quatre personnes se faisant face, plus le cocher; elle est attelée de trois chevaux. Celui du milieu, engagé dans les brancards, a le collier et le cintre de bois (*douga*) arrondi au-dessous du garrot. Les deux autres chevaux ne tiennent au traineau que par un trait extérieur; une courroie lâche les rattache au collier du limonier. Le limonier trotte en steppant droit devant lui; les deux autres chevaux galopent et tirent en éventail maintenus par une seule rêne en dehors; le cocher n'a que quatre guides pour diriger cet attelage aux liens fragiles, à l'allure contrastée. Il lui faut un poignet solide et un coup d'œil infaillible.

Devant la maison de poste, à la blanche façade, au portique à colonnes, aux vitraux en ogives, s'arrêta court, sur l'un de ces coups de bride secs qui sont le triomphe de l'*isvochtchik*, ou cocher russe, l'attelage fumant d'un troïka; deux personnes se dégagèrent, à la lueur intermittente des lanternes, de l'amoncellement de paquets et de pelleteries qui encombrait la voiture de voyage, et entrèrent dans la salle d'attente que nous connaissons, tandis que le maître de poste se hâtait lentement autour des valets à barbe rousse et surveillait le déchargement.

(*A continuer.*)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Pour Mandeville, Lewisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer fin marcheur et à basse pression
CAMELIA,
Capitaine Hanover,
partira, pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE, à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.
Le LUNDI et le JEUDI le bâteau ira jusqu'à l'Old Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 6 heures du matin; Madisonville tous les matins, le dimanche et le mercredi soir.
Le CAMELIA ne fera pas des excursions régulières. Il partira tous les dimanches matins à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie et le mercredi à l'arrivée du convoi de 9 heures. Il sera de retour le soir.
Il ne sera positivement pas reçu de frêt après le départ du convoi précédent celui à l'arrivée duquel le bateau doit partir.
Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.
C. M. SORIA, Agent.
15 mai — Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursions du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Louisburg et Madisonville.
Le beau steamer très fin marcheur, CAMELIA, Capt. Wm. Hanover, fera régulièrement une excursion le DIMANCHE et le MERCREDI, à Mandeville, Louisburg et Madisonville, à dater de DIMANCHE, 17 mai. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin et, le mercredi, à l'arrivée du train de 9 heures du matin. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans le soir du même jour, à temps pour le train de 7 heures et demie.
Prix du passage (aller et retour) $1.
COHEN M. SORIA, Agent.
Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union.
13 mai.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Davis' Bend, comme il est dit ci-dessus.
A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.
5août—1m

Bateau Régulier de Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS à 5 heures P. M., à dater de MARDI, 4 août.
Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Barbin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,
FLETA,
capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.
Pour frêt et passage, s'adresser à LORD & McPEAKE, Agents. No. 46 de la rue du Camp.
25 juillet—1m.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis 5 h. P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
J. H. Schmidt, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les attérages du Bayou des Glaizes, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & KEPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
5 août—1m.

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur ST. JOHN, capt. Jas. P. McKey, commis, Allen Jumel, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: Il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANCON, No. 30 de la rue Conti.
14mai—3m

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.
LIZZIE HOPKINS,
Capitaine J. F. Ancoin,
Commis P. A. Charlet.
Pour tous les atterages de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
A son retour à la Nouvelle-Orléans ce bateau fera ses voyages les dimanches et mercredis en plein jour.
Ce bateau recevra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche y compris, et vu l'état des eaux basses du Bayou, le bateau donnera des connaissements avec privilège de transférer son fret.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, No 30 rue Conti.
18 juill—1an

Pour Bayou Goula.

Trois voyages par semaine.
SELMA,
A. DUGAS, capitaine,
A. Meynier, commis
Commençant son service régulier le 15 octobre prochain.
Jours de départ tous les MARDIS et JEUDIS à midi et tous les DIMANCHES matins à 9 heures. Ses jours de retour à la Nouvelle-Orléans sont les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS en plein jour.
21août

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.
Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et fin marcheur, capt. A. F. Janfreau, Commis, J. C. Tremoulet, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS et SAMEDIS, vers trois heures de l'après midi.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & CO., No 128 de la rue Vieille Levée.
21 sept—12m

Pour la Côte,—au-dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDI et SAMEDI à 10 heures du matin.
Pour les Forts, la station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur
MARY IDA,
capitaine A. J. Ruiz; J. L. Boyd et P. E. Barry, commis;
partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans tous les LUNDI et JEUDI de l'après-midi.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
9 mai—3 m

ETAT DE LA BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE DE LA NLLE-ORLÉANS,

A la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 30 juin, 1874.

RESSOURCES.

Prêts et escomptes	$1,810,194 15
Bons des Etats-Unis	1,006,050 00
Autres bons	215,190 41
Propriétés foncières	212,397 25
Dépenses courantes et taxes payées	61,146 21
Dû par des agents de rachat et de réserves	561,144 73
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat	343,743 55
En caisse	679,19[illegible] 57
	$4,961,085 84

PASSIF.

Capital	[illegible]
Surplus	$1,000,000 00
Profits et pertes	200,000 00
	191,886 56
Dépôts individuels	$2,004,[illegible]
Dépôts des Etats Unis	1,806 79—2,011,346 14
Circulation	777,145 00
Dû à des banques et à des banquiers	80,271 14
	$4,961,085 84

A une réunion des directeurs, il a été déclaré un dividende de six pour cent, qui provient des bénéfices des six derniers mois, sera payable sur demande à la Nouvelle-Orléans et à New-York, à la banque de MM. Winslow, Lanier & Co., à dater du 4 juillet 1874.
3 juillet—4f P. P. A. LURIA, Caissier.

Annonces du Marshal des E. U.

Faillite d'Emanuel H. Gruber, individuellement et comme membre de la maison E. H. Gruber & Co. No 1439.
Bureau du Marshal des Etats-Unis. Nouvelle-Orléans, 28 Août 1874.
AVIS est donné qu'un ordre de faillite a été lancé par la Cour de District des Etats-Unis pour le district de la Louisiane, contre Emanuel H. Gruber, de Mindes, paroisse Webster, Etat de la Louisiane,—lequel a été déclaré en faillite à sa propre demande; que le paiement de dettes quelconques et la livraison de propriété quelconque appartenant au dit failli ou étant à son usage, et le transfert, par lui, de propriété quelconque sont prohibés par la loi; qu'une assemblée des créanciers du dit failli, à l'effet de prouver les dettes et choisir un ou plusieurs syndics aura lieu à une cour de faillite, le 21 septembre A. D. 1874, à midi, à l'édifice de la Douane, Nouvelle-Orléans, pardevant C. S. Kellogg, Registrar.
S. B. PACKARD, Marshal des Etats-Unis.
28août—1sept

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New-York et le Havre, touchant à Brest.
Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No. 50, Rivière du Nord.
WASHINGTON, Lachesnez, samedi, 5 sept.
VILLE-DE-PARIS, Durand, samedi, 19 septembre
PEREIRE, Sarmont, samedi, 3 octobre.
FRANCE, Londernay, samedi, 17 octobre.
PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $125. | Seconde cabine, $65.
Billets d'excursion à prix réduits.
Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $30.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen et qui prennent les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 55 Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Collier Court, Lettre H. N. O.
nov—6m

LIGNE DE STEAMERS DU HAVRE — ET DE LA — NOUVELLE-ORLEANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.
ESPARTERO, CASTELLAR,
PELAYO, CORTES,
RIVERA, COLON,
QUEVEDO, (d'autres en construction.)
Ils passent la barre en tout temps, sans retard. Pour frêt ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)
S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.
26juill—1an

STEAMERS—LIVERPOOL Ligne d'Etat.

S'il y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux allégés.
Tous les steamers de cette ligne sont neufs, solides, construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles et les plus prudents. Il y a des chirurgiens et des femmes de chambre expérimentés sur chacun d'eux et on n'y néglige rien pour assurer le confort de tous les passagers.
STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2400 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Sadler.
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Brass.
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux,
STATE OF FLORIDA, 2500
STATE OF INDIANA, 2500
La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;
Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;
Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;
Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Havre, Anvers, Rotterdam, Glascow et d'autres points bien connus.
De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.
Le steamer STATE OF MINNESOTA, partira de son quai, poteau 28, Troisième district, via le Liverpool Bonded warehouse, le SAMEDI, — 1874.
N. B.—Les steamers de cette ligne partent aux jours indiqués.
Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessous mentionnés:

	Salon.	Inter.	Ent.
Liverpool, Glascow, Belfast, Queenstown, Londonderry.	$125	$90	[illegible]
Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam.	135	60	[illegible]
Paris, Brême, Manheim, Norvège, Suède, Danemark.	145	60	45

De la Nouvelle-Orléans à Glascow, Belfast via New-York (par chemin de fer tout le temps de la N. O. & N. Y.)
Les vapeurs partiront de la Nouvelle-Orléans du pied de la rue du Canal, à 4 heures de l'après-midi, le SAMEDI, 5 sept, et prendront à New-York, le steamer "State of Indiana," qui part de New York, le MERCREDI, 9 septembre à midi.
N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route éviteront les désagréments, les frais et le retard à New-York.
Prix du passage (y compris le billet de chemin de fer pour New York) à

	Salon.	2e cabines.	Entr't.
Belfast, Glasgow	$118		
Liverpool, Londonderry.	128	$90	$35

La compagnie vend, à tes prix, des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe;
Des billets—bons pour douze mois—de la Nouvelle-Orléans à Liverpool—aller et retour—à $[illegible] le billet; pour Liverpool, directement, via New York et vice versa—aller et retour—à $[illegible] le billet.
Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats-Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de deux à douze ans.
A. K. MILLER & CO., Agents, Au No 29 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
6juillet—1 an

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD représenté leur service régulier
Départ:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	22 sept.	21 oct.
Strassburg	6 oct.	8 nov.
Koeln	20 ..	22 ..
Hannover	3 nov.	4 déc.
Gen. Werder	17 "	20 ..
Frankfurt	1 déc.	2 janv.
Strassburg	15 ..	17 ..
Koeln	29 ..	31 ..

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres $150 en or.
Entrepont 40
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:
Chambres $150 en or.
Entrepont 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres $35 en or.
Entrepont 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés
Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 42 de la rue de l'Union.
5 août—1 an

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeoise-Américaine.
Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.
Les magnifiques steamers de la Compagnie: Germania, Capt. Winzen, Vandalia, Capt. Panzen, Saxonia, Capt. Nielsen.
—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
"Vandalia,"			
Janv. 21	Fév. 3	Fév. 6	Mars 11/74
"Germania"			
Mars 14	Mars 17	Mars 21	Avril 22

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le frêt.
PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.
De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, ou à Hambourg:
Première Cabine, $150—Entrepont, $65.
Du Havre, de Hambourg, de Southampton, à la Havane ou à la Nlle-Orléans:
Première Cabine, $150—Entrepont, $60.
On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.
On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Hâvre et Cronstadt.
MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'aux lieux de destination pour du frêt expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.
Pour plus amples informations, s'adresser à WILLIAMS, RUPERTI & CIE., Agents-Généraux, 126 Rue de la Commune.
C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.
F. BROMBERG, Mobile, Agents pour le Passage.
3sept—10m

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.
Le steamer CORTES, Nickerson, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 12 septembre, à 8 h. A. M.
Passage.........$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 61.
mai—1an

Comité Central d'Etat.—En vertu de l'autorisation qui m'a été donnée en ma qualité de Président de la Convention qui a siégé dernièrement à Bâton Rouge, j'ai désigné les membres suivant du Comité Central pour l'Etat:
Alex. DeClouet, St. Martin,
Alfred Roman, St. Jacques,
F. S. Goode, Terrebonne,
A. H. Leonard, Caddo,
J. B. Wilkinson, Plaquemines,
Albert Voorhies, Orléans,
Samuel Choppin, Orléans,
W. S. Pike, Orléans,
W. B. Schmidt, Orléans,
J. D. Hill, Orléans,
Arch. Mitchell, Orléans,
Francis Johnson, Orléans,
R. A. Burke, Orléans,
J. J. Mellon, Orléans,
T. Bailly-Blanchard, Orléans.
Une réunion du Comité aura lieu, au No 38 de la rue Carondelet, SAMEDI, 5 septembre 1874, à midi.
R. H. MARR, Président.
Nlle Orléans, 31 août 1874. 1er sept—6t

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

On and after May 31, 1874.
Trains leave depot foot Canal street as follows:
EXPRESS AND MAIL DAILY, at 4 a. m.
COAST ACCOMMODATION TRAIN, DAILY (except Sunday) at 3:15 p. m.
Through night express daily, at 4 p. m.
Arrive:
Coast Accommodation (daily except Sunday) at 9 a. m.
Express and Mail daily at 2 p. m.
Through night Express, daily at 11 p. m.
The 4 p. m. Express train will stop only at regular telegraph stations between this city and Ocean Springs.
This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charlotte.
Ticket office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.
R. P. SHUTE, General Passenger Agent.
S. H. SCRANTON, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.

A partir du 31 Mai 1874.
Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:
EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 4 heures.
TRAIN D'AGREMENT POUR LES VILLES DE BAINS, (tous les jours, excepté le dimanche) à 3:15 p. m.
Express de nuit tous les jours à 4 heures p. m.
Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans:
Le train d'agrément, (tous les jours, excepté le dimanche) à 9 h. a. m.
Express et malle, tous les jours, à 2 h. P. M.
Express de nuit, tous les jours à 11 h. p. m.
Le train express de 4 h. p. m. ne s'arrêtera qu'aux stations télégraphiques régulières entre la Nlle Orléans et Ocean Springs.
C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.
Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.
R. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.
S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
DEPARTS. | ARRIVÉES.
Express 7:30 A. M. | Express 10:20 P. M.
Malle 4:30 P. M. | Malle 8:05 A. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST. LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 19 avril

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)
DEPART. | ARRIVE.
Express 7:30 A. M. | Express 10.20 P. M.
Mail 4:30 P. M. | Mail 8:05 A. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS-CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. april 19

Chemin de Fer Pontchartrain.

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à l'"ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.......25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.......15 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.
Départs de la ville. | Départs du Lac.
[illegible]
Les dimanches un train partira toutes les demi heures, dès 2 heures de l'après midi. Un train part de la ville tous les dimanches matin à 6 heures.
Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
S. H. SCRANTON, Surintendant-général.

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre [illegible] et Lockport, sera transporté aux tarifs du bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Teche, en deçà de Brashear, est réduit pour la présente saison. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises générales, pour des points de Texas sur cette ligne, peuvent être faits [illegible] avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. [illegible]
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magazine.
Il ne sera reçu de frêt après 5 heures.
CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.
GEO. PANDELY, Surintendant.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DE LA— Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.
QUATORZIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1873:
Sur les risques d'incendie $414,682 86
Sur les risques de mer 101,150 83
Sur les risques de rivières 42,674 86
Total des primes $558,466 [illegible]
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873 $129,[illegible]
En moins—Primes remboursées 11,776 [illegible]
$137,[illegible]
Montant net des primes $421,[illegible]
Réassurances [illegible]
Pertes par le feu [illegible]
Pertes sur mer [illegible]
Pertes sur rivières [illegible]
$280,017 04
Dépenses, taxes, etc. 27,401 46
Commissions des affaires d'agences 7,706 [illegible]
Réfaction (rebate) aux assurés 30,773 49
Intérêt semi-annuel sur le capital—
Cinq pour cent payé en août 1873 [illegible]
Cinq pour cent payable en février 1874 [illegible]
Réservé pour réclamations non réglées [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse [illegible]
Effets à recevoir, pour primes [illegible]
Bonds de la ville et autres bonds [illegible]
Actions de la Compagnie du gaz et autres [illegible]
Billets en garantie et billets hypothécaires [illegible]
Primes en voie de recouvrement [illegible]
Coupons en espèces [illegible]
Primes d'agences pour décembre [illegible]
Mandats [illegible]
Réassurances [illegible]
Louisiana Cotton Factory [illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp [illegible]
Autres propriétés foncières [illegible]
Dû par des Compagnies d'assurance [illegible]
Dépréciation [illegible]
Valeur sur le marché, au comptant [illegible]
PASSIF.
Capital [illegible]
Risques non expirés [illegible]
Intérêt sur le capital, dû en février [illegible]
Intérêts et dividendes non collectés [illegible]
Billets à payer [illegible]
Réclamations non réglées [illegible]
Réserve de 3 1/2 pour cent sur les pertes [illegible]
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé sous serment, pardevant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.
Au No 140 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.
Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.
DIRECTEURS:
Geo. Urquhart, M. Payne,
H. Gally, Placide Forstall,
G. W. Babcock, Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard, R. Miltenberger,
A. Schreiber, W. B. Schmidt
Chas. Lafitte, J. Tuyes.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $[illegible] par an; édition hebdomadaire, $[illegible]). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fixé de commun accord avec les agents de [illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans, No. 164, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant—
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les risques non expirés de l'année précédente;
Sur risques de feu $604,[illegible]
Sur risques de mer 6,700 00
Sur risques de rivières 141,605 83
Total des primes [illegible]
En moins—primes non expirées [illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874 [illegible]
Pertes payées:
Sur risques d'incendie [illegible]
Sur risques de mer [illegible]
Sur risques de rivières [illegible]
Taxes, dépenses, intérêts [illegible]
Réassurances, primes remboursées, profits et pertes [illegible]
Réservé pour pertes non encore réglées [illegible]
Bénéfices [illegible]
L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières [illegible]
Bonds de la ville [illegible]
Actions de banques et de chemins de fer [illegible]
Billets garantis par hypothèque [illegible]
Billets garantis [illegible]
Effets à recevoir [illegible]
Primes en voie de recouvrement [illegible]
Bonds de l'Etat [illegible]
Actions d'assurance [illegible]
Actions du Vallette Dry Dock Comp. [illegible]
Actions du Levee Steam Cotton Press [illegible]
Actions du Marine Dry Dock and Ship Yard Company [illegible]
Bonds hypothécaires du Turners Association [illegible]
Bonds hypothécaires du Odd Fellows Hall [illegible]
En caisse [illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle Orléans.
Signé sous serment, par devant moi, le 3 juin 1874.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, Au No 140 de la rue Gravier.
L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.
— DIRECTEURS —
P. Maspero, M. Puig,
D. A. Chaffraix, D. Mc Coard,
P. Fourchy, J. M. Allen,
L. F. Generes, S. L. Bell,
M. W. Smith, Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.
9 juin

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 111 de la rue Gravier.
— Assure contre —
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale.
Primes reçues [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées [illegible]
Réassurances, réductions (rebate), dépenses, etc. [illegible]
Total de l'Actif [illegible]
DÉCLARE:
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 10 pour cent.
DIRECTEURS:
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, H. Sieg,
Isaac Scherck, E. F. Del Bondio, C. M. Miller,
J. H. Schwarz, H. Hicke, [illegible]
Louis Schwarz, Chas. Engsfeld, [illegible]
X. Weissenbach, M. Frank, [illegible]
[illegible]

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS,

Bureau No. 21, rue du Camp.
Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874 [illegible]
Sur les risques d'incendie [illegible]
Sur les risques maritimes [illegible]
Sur les risques de rivières [illegible]
Pertes payées dans la même période savoir:
Sur les risques d'incendie [illegible]
Sur les risques maritimes [illegible]
Sur les risques de rivières [illegible]
Moins [illegible]
Taxes [illegible]
Réassurances [illegible]
Loyer [illegible]
Primes retournées [illegible]
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins [illegible]
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874 [illegible]
Actif de la Compagnie:
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville [illegible]
Prêts sur gages [illegible]
Effets pour primes à courte échéance [illegible]
Actions de banque et autres actions [illegible]
Biens fonciers [illegible]
Primes en voie de perception [illegible]
En banque [illegible]
Total de l'actif [illegible]
Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 16 mai 1874.
P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public
19 mai—1m No. 140, rue Gravier

Compagnie d'Assurance du Peuple DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureaux, No 5 de la rue St-Pierre.
TROISIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 30 juin 1874.
Sur risques d'incendie [illegible]
" de rivières [illegible]
" de mer [illegible]
Total des primes [illegible]
En plus risques non expirés pour 1873 [illegible]
En moins, primes remboursées [illegible]
Montant net des primes reçues [illegible]
Pertes payées dans la même période:
Sur risques d'incendie [illegible]
" de rivières [illegible]
" de mer [illegible]
Réfaction (rebate) [illegible]
Réassurances [illegible]
Taxes [illegible]
Loyer [illegible]
Impressions, annonces, fournitures de bureau [illegible]
Dépenses, etc., intérêt en moins [illegible]
Réservé pour les risques non expirés de 74 [illegible]
Bénéfice net [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Billets de capital [illegible]
Primes en voie de recouvrement [illegible]
Actions de banques et autres actions [illegible]
Propriétés foncières [illegible]
Billets garantis [illegible]
Billets garantis par hypothèque [illegible]
Effets à recevoir à courte échéance [illegible]
Meubles et installations de bureau [illegible]
En caisse [illegible]
Total de l'actif [illegible]
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.
Signé sous serment pardevant moi, à la Nlle-Orléans, ce 2me jour de juillet 1874.
[illegible], Notaire Public.
Nouvelle-Orléans, 24 juillet 1874.—Aujourd'hui à une réunion des Directeurs, il a été résolu, à l'unanimité, qu'un dividende de DIX pour cent sur le capital payé soit déclaré et porté au crédit des billets d'actions (stock notes), également, qu'un dividende de QUINZE pour cent, COMPTANT, sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 30 juin 1874 sera payé à dater du dixième jour du mois d'août 1874.
DIRECTEURS:
R M Davis, Jos David
A Socola, [illegible]
[illegible], David Hughes
[illegible]
J K Gourdain, [illegible]
[illegible]
A Haber, [illegible]

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

23 Mai 1874.
LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—
Primes d'incendie [illegible]
Primes de mer [illegible]
Primes des rivières [illegible]
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées [illegible]
Pertes payées et évaluées:
Sur risques d'incendie $90 415 14
Sur risques de mer 38,477 28
Sur risques de rivières 67,394 47
Taxes, escompte au lieu de perception, intérêt du capital, dépenses, escomptes, etc. [illegible]
Bénéfice net [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Effets à recevoir [illegible]
Premiers bons et hypothèques [illegible]
Prêts sur actions, sur demande [illegible]
En caisse [illegible]
Propriétés foncières [illegible]
Bons de la ville, actions de banques et autres [illegible]
Réassurance en voie de recouvrement [illegible]
L'extrait qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 23 mai 1874.
W. R. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, un DIVIDENDE de VINGT-CINQ pour cent soit payé, COMPTANT, à dater du [illegible] juin prochain, aux assurés qui y ont droit.
— DIRECTEURS —
Thos. A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, A. G. Ober,
Adam Thomson, Henry Abraham,
P. N. Strong, Victor Meyer,
Joseph Bowling, Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge, Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer, [illegible]
R. B. Post, A. Levi,
Edward Pilsbury, Jno. H. King,
Chas. H. Slayback, Frederick Camerden,
David Wallace, J. L. Harris,
Andrew Stewart, [illegible]

Premier état annuel —DE— L'ATLAS INSURANCE COMPANY DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Au No. 150 de la rue du Canal, Le 18 décembre 1873.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1873.
Primes d'incendie [illegible]
Primes de rivières 2,113 5
Total des primes [illegible]
En moins—primes non expirées [illegible]
Montant net des primes [illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies—payées [illegible]
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées [illegible]
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées [illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie [illegible]
Prêt garanti par des actions [illegible]
Actions appartenant à la compagnie [illegible]
Bons des Etats-Unis [illegible]
Billets à recevoir [illegible]
[illegible] actions sur demande, portant 8 pour cent d'intérêt [illegible]
Intérêt [illegible]
Primes en voie de recouvrement [illegible]
Billets à recevoir pour primes [illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier [illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agences [illegible]
Capital souscrit, en voie de règlement [illegible]
PASSIF.
Capital, 4,103 3-4 portions, de $100, souscrit [illegible]
Montant réservé pour garantir suffisamment tous les risques non expirés, formant 50 pour cent des primes non expirées [illegible]
Primes non expirées, moins 50 pour cent réservé [illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées [illegible]
Solde non payé [illegible]
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. T.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janvier A. D. 1874.
JOHN G. EUSTIS, notaire public. Au No. 53 de la rue Carondelet.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL, Année expirée le 31 juillet 1874.
Montant reçu de membres [illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes [illegible]
Montant au crédit des profits et pertes [illegible]
Montant payé sur 18 décès [illegible]
Annonces, Fournitures de Bureau, Frais de Cour, de Poste [illegible]
Loyer et Salaires [illegible]
PASSIF.
Polices Classe "A." [illegible]
Polices Classe "B." [illegible]
ACTIF.
En caisse [illegible]
Décès payés "non réclamé" [illegible]
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton [illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne [illegible]
Banque d'Amérique [illegible]
Banque Nationale Mutuelle [illegible]
Dû sur Assessements en voie de recouvrement [illegible]
Mobilier de Bureau [illegible]
Effets à recevoir [illegible]
C. H. MARKS, Président.
[illegible], Trésorier.

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février '74
RESSOURCES.
Prêts et Escomptes [illegible]
Tiré en delà des dépôts [illegible]
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation [illegible]
Autres actions, bons et hypothèques [illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve [illegible]
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat [illegible]
Local de la banque [illegible]
Autres Propriétés foncières [illegible]
Mobilier et Installations [illegible]
Dépenses Courantes [illegible]
Taxes payées [illegible]
Primes [illegible]
Echanges pour la Clearing House [illegible]
Billets d'autres Banques Nationales [illegible]
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels [illegible]
Espèces [illegible]
Billets Legal Tender [illegible]
PASSIF.
Capital payé [illegible]
Surplus [illegible]
Escompte [illegible]
Change [illegible]
Intérêts [illegible]
Circulation Nationale [illegible]
Dividendes non-payés [illegible]
Dépôts Individuels [illegible]
Chèques Certifiés [illegible]
Dû à des Banques Nationales [illegible]
Dû à des Banques et des Banquiers de l'Etat [illegible]
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Mitchell, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le tableau qui précède est exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce [illegible] Mars 1874.
JULES [illegible], N. P.
Exact—Attesté: [illegible], R. S. [illegible], A. W. BOSWORTH.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

CAPITAL PAYE $500,000
DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL. Année 1873.
Montant des primes de l'année [illegible]
En moins—risques non expirés et primes remboursées [illegible]
Montant net des primes [illegible]
Escomptes et intérêts [illegible]
Pertes payées, réassurances et pertes non réglées $142,159 77
Dépenses générales et taxes [illegible]
Réserve et dividende sur actions [illegible]
Bénéfice net [illegible]
ACTIF de la Compagnie estimé aux taux du marché:
Bons, actions, prêts et billets à recevoir [illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement [illegible]
Total de l'actif [illegible]
Les Directeurs, à une réunion qui a eu lieu le [illegible] janvier 1874, après avoir mis de côté, pour la réserve, $50,000 primes du montant net des primes de [illegible], et avoir payé dix pour cent de dividende aux Actionnaires, ont résolu de payer, comptant un dividende de dix pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1873.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
—Directeurs pour 1874—
JNO. G. GAINES, JAS. I. DAY,
R. J. HART, GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW, EMORY CLAPP,
HUGH WILSON, G. M. BAYLY,
R. BISCOE, JAMES BYRNES,
I. N. MARKS, J. L. HARRIS,
CHAS. MACREADY, LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR, W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER, L. ALCUS,
J. WEISS, R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR, SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS, ISAAC L. HAAS.
Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre l'incendie, les risques de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie promptement, à son bureau, No 55 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
25 janv

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL —DU— Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:
Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872 [illegible]
Primes sur les Risques de feu [illegible]
Primes sur les Risques de rivière [illegible]
Primes sur les Risques de mer 39,721 19
Moins les primes rendues, Moins les primes sur Risques non terminés en 1873 [illegible]
Primes nettes pour l'année 1873 [illegible]
Déficit pour l'année 1873 [illegible]
Pertes payées durant la même période:
Sur les Risques de feu [illegible]
Sur les Risques des rivières [illegible]
Sur les Risques de mer [illegible]
Réassurances [illegible]
Taxes [illegible]
Réduction au lieu de escomptes [illegible]
Dépenses de Profits et Pertes, moins le compte de loyer [illegible]
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés [illegible]
Moins escompte et intérêts [illegible]
Pertes non réglées [illegible]
La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse [illegible]
Effets à recevoir sur prêts et sur gages [illegible]
Effets à recevoir sur Primes [illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement [illegible]
Propriété foncière [illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible]
Actions de Banques [illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock [illegible]
Actions du Harbor Protection Company [illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés [illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association [illegible]
Actions de Compagnie d'assurance [illegible]
Bons de Mechanics' and Agricultural Fair Association [illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions [illegible]
L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHERS, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874, comme l'atteste ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.
27 janv—1an

ETAT —DE— L'Atlas Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

150 RUE DU CANAL.
BUREAUX DE L'ATLAS INSURANCE COMPANY, No 150 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1874.
Conformément aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant:
Prêt garanti par hypothèque, première hypothèque sur propriétés foncières non grevées [illegible]
Prêts garantis par actions [illegible]
Propriétés foncières appartenant à la Compagnie [illegible]
Actions appartenant à la Compagnie [illegible]
Bons 5-20 des Etats-Unis [illegible]
Billets sur demande portant 8 pour cent d'intérêt [illegible]
Billets à recevoir [illegible]
Stock souscrit et responsable [illegible]
Primes en voie de recouvrement [illegible]
Intérêt [illegible]
Mobilier de bureau, coffre-fort et autres items [illegible]
Montant au State National Bank [illegible]
Montant entre les mains du Trésorier [illegible]
PASSIF:
Réassurance, fonds de primes [illegible]
Billets courants non payés [illegible]
Actif net [illegible]
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
D. B. TAYLOR, Secrétaire.
Déclaré sous serment et signé pardevant moi, ce 17 juillet, A. D. 1874.
J. G. EUSTIS, Notaire Public.
Officiers:
Wm. H. Stevenson, Président.
D. B. Taylor, Secrétaire.
[illegible]
Directeurs:
[illegible]

THE LABORERS' [illegible] and Co-Operative Association of Louisiana.

OFFICIERS:
ARISTIDE GERARD [illegible]
EMILE DEBUYS, Vice-[illegible]
EUSTACE HALPHEN [illegible]
[illegible]
BUREAU DES DIRECTEURS:
[illegible]
COMITES:
[illegible]
BUREAU DE L'ASSOCIATION:
[illegible]

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.
CAPITAL $500,000.
Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.
Primes d'incendie [illegible]
Primes sur les rivières 20,442 34
Primes maritimes [illegible]
En moins, primes remboursées [illegible]
Pertes payées dans l'année—
Pertes par l'incendie [illegible]
Pertes sur les rivières [illegible]
Pertes sur mer [illegible]
Réassurance [illegible]
Loyer [illegible]
Taxes [illegible]
Réduction (rebate) [illegible]
Dépenses, escomptes et intérêts [illegible]
Réservé pour risques non terminés [illegible]
Réservé pour réclamations non réglées [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
Prêts garantis [illegible]
Prêts garantis par hypothèque [illegible]
Effets à recevoir pour primes [illegible]
Actions, bons et autres titres [illegible]
Propriétés foncières [illegible]
Primes en voie de recouvrement [illegible]
En caisse [illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. CHIAPELLA, Président.
J. M. CRAWFORD, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.
Signé, sous serment, pardevant moi ce quinzième jour du mois de mai 1874.
JAS. FAHEY, Notaire Public.
— DIRECTEURS —
L. F. GENERES, J. J. FERNANDEZ,
W. B. SCHMIDT, ED. BURTHE,
J. BAYLE, A. CHIAPELLA,
A. BONNECAZE, V. MAIGNAN,
B. SALOY.

HUITIEME ETAT ANNUEL —DU— FACTORS' AND TRADERS' Insurance Company,

Au No. 37 de la rue Carondelet. Nlle-Orléans, 25 mai 1874.
LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 30 avril 1874—savoir:
PRIMES DE L'ANNEE.
Sur risques d'incendie [illegible]
Sur risques de rivières 237,685 44
Sur risques de mer 84,311 42
En moins—
Primes non expirées le 30 avril 1874 [illegible]
Primes remboursées [illegible]
Montant net des primes [illegible]
PERTES PAYEES, SAVOIR:
Sur risques d'incendie $172,139 19
Sur risques de rivières $31,655 12
Sur risques de mer [illegible]
Réassurances [illegible]
Réduction (rebate) [illegible]
Taxes d'Etat et d'agence [illegible]
DEPENSES BRUTES.
Bureau local $44,839 13
Agences 18,320 00
Profit et Pertes [illegible]
Balance [illegible]
[illegible], intérêt, épargnes payées [illegible]
En moins—
Premier intérêt semi-annuel sur le capital payé et escompte [illegible]
Bénéfice net [illegible]
L'Actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse [illegible]
Primes en voie de recouvrement [illegible]
Effets à recevoir, prêts sur garanties [illegible]
Effets à recevoir à courte échéance [illegible]
Actions de banques et autres actions [illegible]
Actions de chemins de fer de la ville [illegible]
Bons de la ville et autres bons [illegible]
Bons de la Grande Loge maçonnique de la Louisiane [illegible]
Bons de l'Odd Fellows Hall Association [illegible]
Bons de l'Association pour secourir les veuves et les orphelins juifs [illegible]
Immeubles [illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
H. DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment pardevant moi, ce 25 mai A. D. 1874.
EDWARD IVY, notaire public.
Le 1er du courant, à une réunion spéciale des directeurs, il a été résolu de payer SUR DEMANDE, un SECOND intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT jusqu'au 30 avril 1874, ce qui fait dix pour cent par an sur le capital de la Compagnie, ($1,000,000) et un DIVIDENDE AU COMPTANT de TRENTE pour cent aux actionnaires sur le montant ([illegible]) du montant net de leurs primes participantes.
HARMON DOANE, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.
— DIRECTEURS —
Moses Greenwood, John I Adams,
W. A. Johnson, Isaac Scherck,
John I. Noble, R. M. Walmsley,
John Chaffe, Wm. Morrison,
Richard Milliken, Jos. W. Carroll,
Samuel B. Moore, A. Brittin,
J. J. Warren, A. H. May,
R. T. Buckner, S. H. Snowden,
Samuel Friedlander, T. Lytt. Lyon,
H. Frellsen, W. C. Raymond,
W. S. Pike, James S. Prestidge,
A. A. Yates, Samuel H. Boyd,
Joseph McElroy

Second Etat de Situation —DE LA— COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu [illegible]
Sur risques de mer [illegible]
Sur risques de rivières [illegible]
Total des primes [illegible]
Moins primes rendues [illegible]
Primes acquises [illegible]
Déduit—Pertes par le feu [illegible]
Pertes sur mer [illegible]
Pertes sur rivières [illegible]
Réassurances [illegible]
Réductions (rebate) [illegible]
Taxes [illegible]
Loyer [illegible]
Dépenses, et profits et pertes [illegible]
Réservé pour primes non-terminées [illegible]
La Compagnie possède l'ACTIF ci-après:
Capital en Stock-notes [illegible]
Comptant [illegible]
Comptes en voie de collection [illegible]
Billets recevables [illegible]
Prêts sur garanties [illegible]
Prêts sur hypothèques [illegible]
Stocks et Bons [illegible]
Installations de bureaux et meubles [illegible]
En mains d'agents en Europe [illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes [illegible]
Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 22me jour janvier 1874.
E. BOUNY, Notaire public.
Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
[illegible]

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.

Office Customhouse building, [illegible] U. S. Courts room.
[illegible]

Commercial Insurance Company of New Orleans.

[illegible] ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes de l'année expirée le 31 mars 1874:
Incendie [illegible]
Mer [illegible]
Rivière [illegible]
En moins primes non expirées [illegible]
Payé, pertes par l'incendie [illegible]
Payé, pertes sur mer [illegible]
Payé, pertes sur les rivières [illegible]
[illegible]
ACTIF.
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
J. M. C[illegible], Président
WALTER H[illegible], Secrétaire
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Déclaré sous serment pardevant moi, le [illegible] avril 1874.
EDWARD IVY, Notaire Public.
Nouvelle Orléans, 13 avril 1874. A une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable [illegible]

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY,

Au No 14 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes de l'année expirée le 31 août 1873:
Primes sur incendie [illegible]
Primes de rivières [illegible]
Primes maritimes [illegible]
Primes non expirées au 31 août 1873 [illegible]
Total [illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées [illegible]
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie [illegible]
de mer [illegible]
de rivières [illegible]
Réassurances [illegible]
Dépenses, taxes, licences, intérêts [illegible]
Réservé pour pertes non réglées [illegible]
Bénéfice [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:
[illegible]
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. SMITH, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 20 septembre 1873.
CHAS. A. HUDRY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré: [illegible] 10 pour cent. [illegible]
DIRECTEURS.
C. W. Allen, C. A. Green,
[illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLEANS, DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le Vendredi, [illegible] Mai 1874.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes $2,044,286 71
Tiré en trop 27,551 29
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation [illegible]
Autres actions, bons et hypothèques [illegible]
Dû par des agents de rachat et de réserve [illegible]
Dû par d'autres banques nationales [illegible]
Dû par d'autres banques et banquiers [illegible]
Local de la Banque [illegible]
Autres propriétés foncières [illegible]
Meubles et installations [illegible]
Dépenses courantes [illegible]
Taxes payées [illegible]
[illegible]
PASSIF.
Capital payé [illegible]
Surplus [illegible]
[illegible]
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le tableau qui précède est vrai [illegible]
CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi [illegible] 1874.
THEO. GUYOL, Notaire Public.
Exact—Témoins:
ALF. MOULTON,
A. H. BOYD,
CHAS. E. SLAYBACK, Directeurs.

Sun Mutual Insurance Company.

[illegible]
Dividende payé sur les actions [illegible]
Dividende sur primes participantes [illegible] au comptant.
EXTRAIT DE L'ETAT ANNUEL DE 1873:
Montant net des primes [illegible]
Escompte et intérêt [illegible]
Pertes, dépenses, taxes, etc. [illegible]
Réserve et dividende sur le capital [illegible]
Bénéfice net [illegible]
Actif évalué au marché:
Actions, Bons, Prêts et effets à recevoir [illegible]
En caisse et primes en voie de recouvrement [illegible]
Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices contre les risques de feu, de rivière et de mer [illegible] No. 55 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.
JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, Secrétaire.
— DIRECTEURS POUR 1874. —
JNO. G. GAINES, JAMES BYRNES,
R. J. HART, J. L. HARRIS,
HENRY RENSHAW, LIONEL C. LEVY,
HUGH WILSON, W. B. SCHMIDT,
R. BISCOE, RICHARD FLOWER,
I. N. MARKS, J. WEISS,
CHAS. MACREADY, R. W. TAYLOR,
W. E. SEYMOUR, J. C. MORRIS,
JAMES I. DAY, L. ALCUS,
GEO. JONAS, R. T. TORIAN,
EMORY CLAPP, SCOTT McGEHEE,
G. M. BAYLY, ISAAC L. HAAS.